



STAGE DE PAQUES 2010

au Centre des 3 Doms à Montdidier (80)

Compiègne, le 5 décembre 2009

Suite à des travaux de réhabilitation au Centre des 3 doms, le stage est séparé en deux groupes pour cette édition de 2010 :

**du samedi 10 avril 2010 à 13h00 au mardi 13 avril 2010 à 12h00
pour les Benjamins et Minimes (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1999)**

**du mardi 13 avril 2010 à 14h00 au vendredi 16 avril 2010 à 15h00
pour les Cadets et Juniors (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 1995)
pour les Minimes 2 (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1996) : dans ce cas, participation qu'à un seul stage**

A l'attention des dirigeants de clubs,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le mandat pour le stage de Pâques à distribuer aux jeunes de votre club répondant aux critères pour cette année.

A l'attention des parents,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le mandat pour le stage de Pâques que vous a remis votre dirigeant de club.

Ce stage de perfectionnement comporte un triple intérêt :

- Proposer un stage sportif aux jeunes de 11 à 17 ans, pendant les vacances de Pâques ;
- Donner des éléments de progression technique ;
- Préparer les jeunes à la pratique du tir en extérieur : les disciplines fédérale ou internationale, selon les capacités de chacun.

**Le dossier complet est à retourner complet (sans envoi en recommandé) à
Nathalie PLOMION 127 Rue de Crapin 60840 BREUIL-LE-SEC**

Dirigeants, Parents, vous pouvez me joindre au 03.44.78.88.27 entre 18h15 et 19h30 la semaine, le mercredi toute la journée (pas d'appel le dimanche) ou sur « plomion.nathalie@orange.fr ».

Dans l'attente de recevoir les dossiers, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2010.

Nathalie PLOMION



STAGE DE PAQUES 2010

Mandat du stage

90 € par jeune

COMITE D'ORGANISATION

Directeur du stage : Ludovic COTRY

Responsable technique : Ludovic COTRY (CTR)

Encadrement : cadres d'état (BE1, BE2), cadres fédéraux (Entraîneurs 1, entraîneurs 2)

AU PROGRAMME

Réveil musculaire

Perfectionnement par catégorie d'âge

Pratique d'autres disciplines sportives

DOSSIER A RETOURNER COMPLET

- ☞ les différents formulaires (autorisation parentale, renseignements sportif sur l'enfant, fiche divers) ci-joints, dûment complétés et signés par les parents (ou tuteurs) ;
- ☞ la photocopie de l'attestation d'assuré social du parent dont dépend l'enfant (ou tuteurs) ;
- ☞ la photocopie de la licence en cours recto verso ; si la licence a été validée sans certificat médical (NON), joindre la photocopie du certificat médical en cours
- ☞ un chèque de 90 € (par stagiaire) libellé à l'ordre de « Ligue de Picardie de Tir à l'Arc » (possibilité de payer en deux fois, réception des deux chèques à l'inscription)
- ☞ une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse permettant la confirmation de votre participation (si l'inscription n'est pas accompagnée d'une enveloppe timbrée et libellée, ou s'il manque un document cité ci-dessus, l'inscription ne sera pas prise en compte)
- ☞ Demandez dès l'inscription une attestation de stage en cas de besoin ; elle vous sera remise à la fin du stage

ATTENTION : Réservation par ordre d'arrivée du courrier (35 places disponibles). Pas de réservation par téléphone. Une confirmation d'inscription (ou mise sur liste d'attente en cas de stage complet) vous sera adressée **dès réception du dossier complet**. Remboursement à 100% si défection à plus de 15 jours du stage, 50% de 1 à 15 jours. **Le stage commencé reste dû.**

ÉQUIPEMENT POUR 3 JOURS

- ☞ Vêtements chauds (*pulls, blousons*), de pluie (*bottes, K-way*), de sport (*survêtement, jogging, 2 paires de baskets si possible*), de rechange - Nécessaire de toilette
- ☞ Vêtements adaptés à la pratique du tir à l'arc sous tous types de conditions climatiques
- ☞ Prévoir une paire de chaussures propres pour se rendre aux repas. La literie est fournie
- ☞ Matériel de tir : arc, **8 flèches en bon état**, petit matériel de rechange (plumes, encoches, repose flèches)

La Ligue de Picardie ne saurait être responsable des vols et dégradations commis entre archers.



STAGE DE PAQUES 2010

Autorisation parentale

Je soussigné(e) -

Adresse

.....

☎ dom.* prof. port.

N° SS (parent dont dépend l'enfant)

agissant en qualité ** de père / mère / tuteur / tutrice / organisme social

autorise l'enfant

né(é) le Sexe ** : Fille Garçon

à participer au stage de tir à l'arc au Centre des Trois Doms à Montdidier (80). **RAPPEL :**

**du samedi 10 avril 2010 à 13h00 au mardi 13 avril 2010 à 12h00
pour les Benjamins et Minimes (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1999)**

**du mardi 13 avril 2010 à 14h00 au vendredi 16 avril 2010 à 15h00
pour les Cadets et Juniors (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 1995)
pour les Minimes 2 (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1996) : dans ce cas,
participation qu'à un seul stage**

Précautions particulières à prendre (médicales, alimentaires, sportives, familiales, autres)

.....
.....

Sachant que toutes les précautions seront prises, je lui permets de prendre part à toutes les activités prévues dans ce stage, et qui sont obligatoires, j'autorise la Direction du stage à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris l'hospitalisation.

En cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille ; il est rappelé que ces frais sont remboursés par la Sécurité Sociale.

Ci-joint une enveloppe timbrée et libellée à mon adresse, comprenant **tous** les documents demandés, et un chèque de 90 € (par enfant), libellé à l'ordre de « Ligue de Picardie de tir à l'arc ».

Date et signature du responsable légal :

* Indiquer TR si votre téléphone est en liste rouge

** Rayer les mentions inutiles



STAGE DE PAQUES 2010

Renseignements sportifs sur l'enfant

Nom -----

Prénom -----

Arc ** : classique / à poulies

Taille de T-shirt ** : S M L XL XXL

Club -----

Ville -----

Département ** : 02 60 80

Coordonnées de l'entraîneur :

Nom -----

Prénom -----

☺ entraîneur ----- @ -----

Meilleurs scores et dates en compétitions

(compétitions inscrites au calendrier fédéral ; pas les résultats des rencontres jeunes)

Salle -----

Campagne -----

Fédéral -----

FITA -----

** Rayer les mentions inutiles



Règlement Intérieur des stages Jeunes

Chapitre I : Déplacements.

- Article 1 :* Le transport aller-retour entre le domicile et le lieu du stage est à la charge et sous la responsabilité des parents.
- Article 2 :* Si pour le trajet du retour, l'enfant regagne son domicile avec une tierce personne, les parents doivent remplir le formulaire de décharge parentale (document joint).
- Article 3 :* L'accompagnateur de l'enfant sur le lieu du stage doit s'assurer avant de le laisser qu'il y a au moins un responsable sur place.
- Article 4 :* Le responsable du stage n'assurera plus la surveillance des enfants au delà de 15 minutes après l'heure de fin du stage.
- Article 5 :* Si l'enfant est exclu du stage, le transport sera à la charge des parents. Le responsable prendra contact avec les parents pour définir le mode de transport utilisé ; soit les parents viennent le récupérer dans la journée, soit le responsable le fait rentrer en train (payé par les parents).

Chapitre II : Motifs d'exclusion

- Article 6 :* Toute utilisation de substances interdites (stupéfiants, alcool, etc..) sur le lieu du stage entraînera une exclusion immédiate.
- Article 7 :* Toute dégradation volontaire de matériel (appartenant à la structure d'accueil ou à la Ligue) entraînera une exclusion immédiate et la prise en charge du coût des dégâts par les parents de l'enfant.
- Article 8 :* Tout refus d'obéissance aux règles de vie du groupe (coucher, fugue, règle d'interdiction de mixité dans les chambres, etc..) pourra en fonction du degré d'importance entraîner soit une exclusion immédiate soit une interdiction temporaire de participer à un autre stage.

Chapitre III : Divers

- Article 9 :* Pour toute dégradation, même involontaire, consécutive à des chahutages, le coût des dégâts sera à la charge des parents.
- Article 10 :* Il est interdit de fumer dans le stage.
- Article 11 :* Il est interdit d'avoir un arc bandé dans sa chambre ; pour les arcs à poulies il est interdit de le bander (ou armer) dans sa chambre.
- Article 12 :* La pratique du tir à l'arc sur l'espace aménagé (salle ou terrain) n'est autorisée qu'avec l'accord et la présence d'un responsable.
- Article 13 :* L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les créneaux d'entraînement, les repas et les réunions.
- Article 14 :* Le stagiaire respectera le règlement intérieur spécifique à la structure d'accueil.
- Article 15 :* Le responsable du stage se réserve le droit de faire un compte rendu aux parents s'il perçoit un ou des comportements anormaux.



STAGE DE PAQUES 2010

Fiche "Divers"

Règlement Intérieur des stages Jeunes

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des stages jeunes et être d'accord avec les termes de ce règlement.

Lu et approuvé, le

Les parents

Le stagiaire

Décharge parentale

Je soussigné(e)-

Adresse

.....

☎ dom.* prof. port.

agissant en qualité ** de père / mère / tuteur / tutrice / organisme social

autorise mon enfant

à rentrer du stage se déroulant au Centre des Trois Doms à Montdidier (80) :

**du samedi 10 avril 2010 à 13h00 au mardi 13 avril 2010 à 12h00
pour les Benjamins et Minimes (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1999)**

**du mardi 13 avril 2010 à 14h00 au vendredi 16 avril 2010 à 15h00
pour les Cadets et Juniors (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 1995)
pour les Minimes 2 (jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1996) : dans ce cas,
participation qu'à un seul stage**

avec M. ou Mme

Date et signature des parents